



Pension alimenataire pour enfant

Par **Koued_old**, le **07/07/2007 à 16:11**

Je paie une pension alimentaire pour ma fille qui est âgée maintenant de 19 ans. Elle a échoué au bac qu'elle vient de passer. rn rn Jusqu'à quel âge la pension alimentaire est due ? Y-a-t-il une date limite, si l'enfant ne travaille pas et est toujours domiciliée chez sa mère rn rn Si après sa nouvelle année, elle réussit son bac : elle poursuivra en fac. rn Si pendant ses années de fac, elle venait à travailler ? dois-je payer la pension ? rn rn Merci

Par **Jurigaby**, le **08/07/2007 à 00:05**

Grosso modo et sans rentrer dans les détails, la pension alimentaire est due jusqu'à ce que les enfants (mêmes majeurs) puissent se prendre en charge.